

# Une revoyure salariale sans augmentation de salaires !



Sous la pression d'une inflation du quotidien qui flirte avec les 20%, notamment tirée par les prix de l'alimentaire et de l'énergie, l'ensemble des cheminots sont en droit d'exiger une augmentation générale des salaires. A l'appel de SUD-Rail, de la CFDT et de l'UNSA, ils étaient près de mille à manifester pour l'augmentation de leurs salaires lors de ce rendez-vous salarial !

**URGENCE SALAIRES**

**Solidaires**

**La direction doit entendre la colère et passer à la caisse. SUD-Rail a revendiqué lors de la réunion salariale :**

**Des mesures de rattrapage salarial de l'inflation pour tous et un report systématique de la hausse du SMIC sur l'ensemble des grilles !**

**Une augmentation générale des salaires en somme uniforme et la revalorisation des primes de travail !**

**Une revalorisation de l'ensemble des allocations, gratifications et indemnités pour tenir compte de la hausse des prix !**

**Un véritable 13<sup>ème</sup> mois pour tous les contractuels et les nouveaux embauchés !**

**L'augmentation de l'indemnité de résidence, l'extension de la zone 1 et le versement à tous les contractuels !**

**La création d'un échelon supplémentaire d'ancienneté pour tous !**

**Résultat des négociations : les patrons veulent nous faire attendre novembre pour parler augmentation, pourtant de l'argent, il y en a !**

Pour les patrons de la SNCF, il est urgent d'attendre que l'inflation baisse pour parler revalorisation des salaires... Et pendant ce temps, les salariés souffrent et ne bouclent plus leurs fins de mois.

Nous n'attendrons pas davantage, il faut rapidement des mesures d'urgence, d'augmentation de l'ensemble des grilles salariales, statutaires et contractuelles. Ce n'est pas une question de moyens, c'est une question de politique salariale !

# Une part des salaires toujours en baisse à la SNCF !

En 2021, nos salaires représentaient 37 % du chiffre d'affaires de la SNCF. C'était 40% en 2018, 44,7 % en 2012... 51,3 % en 2000... et 78,5% en 1980. Il y a 50 ans, sur 8 heures de travail, seulement 3 heures étaient nécessaires au paiement de notre travail. Les 5 suivantes représentaient déjà la plus-value pour l'entreprise. Aujourd'hui, avec l'augmentation constante de la productivité, ce temps a fortement diminué. Les cheminots sont donc fondés à revendiquer une part plus grande de la richesse produite par leur travail. **Comme pour les dix plus hauts salaires de l'entreprise qui ont vu leur rémunération augmenter de 10 400 euros par mois en dix ans pour se porter à une moyenne de 36 400€ mensuels, soit une augmentation de plus de 30% en dix ans !**

## **MAI 2023 : pas d'augmentation générale, la direction saupoudre des mesures, mais l'addition finale n'est pas à la hauteur et pas immédiate !**

1. Neutralisation de l'impact financier des absences sur le salaire élément à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2024** par la « sécurisation » de la prime de travail. (Concernant les roulants ADC et ASCT, un travail préalable avec les organisations syndicales sera réalisé pour se rapprocher le plus possible de l'objectif de neutraliser l'impact absence)
2. Création d'un échelon d'ancienneté supplémentaire (27,3%) qui sera mis en place progressivement à partir du **1<sup>er</sup> Janvier 2024**. (7 ans en 2024, 6 ans en 2025, 5 ans en 2026 et 4,5 à partir de 2027)
3. Groupe de travail pour étendre, voire augmenter l'indemnité de résidence et aussi en faire bénéficier les contractuel-le-s... **Toujours pour 2024**.
4. À la suite du diktat du gouvernement sur la nécessaire prise en compte de « l'avantage en nature » lié aux Facilités de Circulation, la direction s'engage à compenser dans le traitement les retenues et la fiscalisation à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2024**.
5. Pour les contractuels, création d'un pas supplémentaire d'ancienneté (33 ans) valorisé à 19,8% pour les classes 1 à 6.
6. Uniformisation de la prime de réserve pour tous sur le taux le plus haut (Coeff 0,8%) **au 1<sup>er</sup> octobre 2023**.
7. Toutes les allocations de déplacement et panier revalorisées de 6% à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2023**.
8. L'indemnité télétravail est revalorisée de 18 à 22€ à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2023**
9. La valeur du ticket restaurant passe de 7 à 9€ à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2023**

## **Des groupes de travail pour préparer les NAO 2024 ...**

Lors de cette réunion, la direction a annoncé plusieurs rendez-vous avant la Négociation Salariale 2024 qui se tiendrait fin octobre / Début novembre :

- Un groupe de travail concernant l'ajustement de la grille se tiendra en septembre. **Lors de ce RDV, SUD-Rail ira revendiquer l'abaissement des délais de séjours en PR et en niveau, le déblocage de la grille et l'augmentation des % de passages.**
- Un groupe de travail concernant l'indemnité de résidence. **Lors de ce RDV, SUD-Rail ira revendiquer l'extension de la zone 1 à l'ensemble des métropoles, la revalorisation des montants et son extension aux contractuels.**
- Dès la mi-juin, des travaux seront menés avec la SA Voyageurs pour étudier la neutralisation de l'impact financier de l'absentéisme sur les primes de travail et de traction des roulants. **Pour SUD-Rail cette sécurisation doit être complète !**

**Pour SUD-Rail, cette revoiture salariale programmée n'aura pas tenu ses promesses... Pas d'augmentation générale, des annonces de mesures étalées dans le temps...**

**SUD-Rail n'attendra pas l'effectivité des premières mesures annoncées pour mettre en débat avec les cheminot-e-s l'élévation du rapport de force !**